

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Convocation du 15 mars 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 21 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Véronique BOUCHARD, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLE (Pouvoir donné à Alessi THOMAS), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Caroline BENOIT-GONIN), Vincent LABOURIER (Pouvoir donné à Chani PETIT)

Absents : Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS

2022-21/ Vote des taux d'imposition 2022, des subventions 2022 aux associations et du budget 2022 de la commune

Rapporteur : Elvine LEON

Concernant les taux d'imposition 2022 :

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les taux municipaux en vigueur, soit :

Taxe d'habitation : 16.66 %

Taxe foncière : 20,96 % + 11.03 % (taux départemental pour compenser la suppression de la taxe d'habitation communale) soit un taux global de 31.99 %

Taxe foncière non bâti : 51,50 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter les taux tels que proposés ci-dessus.

Concernant les subventions :

Madame LEON propose les montants de subvention suivants pour chaque association :

ORGANISMES	ARTICLES	2022
AU CHOUETTE BAR		0
A.D.M.R (3€ par habitant)	6574	7 059,00 €
A.F.A.C	6574	250,00 €
AFATIM	6574	250,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	6574	0,00 €
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	6574	250,00 €
BOULE DU VIEUX COQ	6574	250,00 €
COMITE DES FETES	6574	250,00 €
COOP ECOLE	6574	2 100,00 €
DONNEURS DE SANG	6574	0,00 €
FLEURINOIS	6574	250,00 €
ISAHE	6574	250,00 €
LA JOIE DE CHANTER	6574	250,00 €
LA NUIT DU CONTE	6574	0,00 €
LES JOGGERS DE LA CHOUETTE	6574	250,00 €
LIEN FLEURINOIS	6574	250,00 €
MELODIE DES SOURCES	6574	1 000,00 €
HAPKIDO	6574	250,00 €
JARDINOT	6574	200,00 €
MJC (C.L.S.H + BAFA)	6574	50 774,76 €
PREVENTION ROUTIERE	6574	150,00 €
RUGBY	6574	250,00 €
SOCIETE DE CHASSE	6574	250,00 €
SOLIDARITE PARTAGE	6574	CCAS
SAPEURS POMPIERS D'EVEUX	6574	250,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS D'EVEUX	6574	100,00 €
TAROT	6574	0,00 €
TENNIS	6574	250,00 €
THEATRE MEME	6574	250,00 €
THEATRE DES MOTS	6574	0,00 €
GET HOPE	6574	
Youpitalala	6574	1 000,00 €
TOTAL:	6574	66 383,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ d'inscrire les montants de subvention proposé ci-dessus au budget 2022 de la commune ;

Concernant le budget :

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la présentation de l'ensemble des composantes du budget 2022 par madame LEON, à savoir la totalité des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, y compris la totalité des opérations d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget 2022 de la commune tel que présenté et aboutissant à l'équilibre suivant :

En fonctionnement :

Dépenses : 2 448 739.94 €

Recettes : 2 448 739.94 €

En investissement :

Dépenses : 2 658 084.61 €

Recettes : 2 658 084.61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ d'approuver le budget 2022 de la commune tel que présenté par le rapporteur, avec l'équilibre financier ci-dessus.

Extrait certifié conforme.
Le maire,



Diogène BATAÏLLA

